



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME**

Recueil spécial n° 18 de mars 2011

du 18 mars 2011

**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES**

**Liste des membres élus de la commission départementale
de la coopération intercommunale**

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**Convocation des électeurs pour l'élection de membres de la catégorie
« service » de la chambre de commerce et d'industrie
de la région Haute-Normandie et de la chambre de commerce et
d'industrie territoriale de Rouen**

AGENCE REGIONALE DE SANTE

Bilan quantifié de l'offre de soins

**CENTRE INTERREGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE
DE ROUEN**

Subdélégations de signature

RECTORAT

Délégation de signature

Sommaire

Sommaire	2
1. PREFECTURE de la Seine-Maritime.....	3
1.1. D.R.C.L. ---> Direction des Relations avec les Collectivités Locales	3
11-0366-Listes des membres élus de la commission départementale de la coopération intercommunale	3
1.2. D.R.L.P. ---> Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques.....	3
11-0364-Arrêté portant convocation des électeurs pour l'élection de membres de la catégorie 'services' de la chambre de commerce et d'industrie de la région Haute-Normandie et de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Rouen	3
2. AGENCE REGIONALE DE SANTE DE HAUTE-NORMANDIE	4
2.1. Direction de l'organisation de l'offre de santé et de l'autonomie (DOOSA).....	4
11-0382-Bilan quantifié de l'offre de soins.....	4
3. CIFP - CENTRE INTERREGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE ROUEN	28
3.1. Direction.....	28
2010-01-Subdélégation de signature en matière d'activités	28
2010-02-Subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres.....	30
4. RECTORAT DE ROUEN	31
4.1. Secrétariat Général	31
11-0365-Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe CARRIERE, Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Maritime, à compter de la publication du présent arrêté, à l'effet de signer les décisions suivantes :	31
A/ en application du décret n°82-447 du 28 mai 1982 (notamment l'article 14)	31
- les autorisations d'absence pour motif syndical accordées aux instituteurs et aux professeurs des écoles en vue de participer aux congrès locaux et aux sessions des bureaux directeurs des structures syndicales locales.	31
B/ en application de l'arrêté du 23 septembre 1992	31
- les décisions relatives à la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires	31

« NOTA : La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil
peut être effectuée sur le site Internet de la Préfecture
(www.seine-maritime.gouv.fr)
rubrique : publications légales - recueils des actes administratifs)
ainsi qu'en préfecture et sous-préfectures »

1. PREFECTURE de la Seine-Maritime

1.1. D.R.C.L. ---> Direction des Relations avec les Collectivités Locales

11-0366-Listes des membres élus de la commission départementale de la coopération intercommunale

```
PK L J ¶ æCq>^Æ2
' ' ¶ mimetypeapplication/vnd.oasis.opendocument.textPK L J ¶ æCq>
  → Configurations2/statusbar/PK L J ¶ ¶ æCq> ' Configura
tions2/accelerator/current.xml L PK
¶ ¶ PK L J ¶ æCq> ↑ Configurations2/floater/PK L J ¶
æCq> → Configurations2/popupmenu/PK L J ¶ æCq> C
onfigurations2/progressbar/PK L J ¶ æCq> ↑ Configurations2/menu
bar/PK L J ¶ æCq> ↑ Configurations2/toolbar/PK L J ¶ æCq>
Configurations2/images/Bitmaps/PK L J ¶ ¶ æCq>
layout-cached`d( f` `¶`ad` `abd` `æe` `à` `L2¶€ç PK
¶±6øĪ- PK L J ¶ ¶ æCq>
content.xmlí]Ksã8'3/4i`@hc'°7-'Hù%O-'h%âR...^MIî(r)3/4LÀ$,aŠ"ô|Øâ9ÍmVĪû
:æ²âØÃîa~Ã(ö -@RĪ%èA'¶
```

1.2. D.R.L.P. ---> Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques

11-0364-Arrêté portant convocation des électeurs pour l'élection de membres de la catégorie 'services' de la chambre de commerce et d'industrie de la région Haute-Normandie et de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Rouen



Préfecture
Direction de la Réglementation et des Libertés
Publiques
Bureau des élections et des associations

Rouen, le 15 mars 2011

Le préfet
de la région Haute-Normandie,
préfet de la Seine-Maritime

Objet : Arrêté portant convocation des électeurs pour l'élection des membres de la catégorie « services » de la chambre de commerce et d'industrie de la région Haute-Normandie et de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Rouen.

Vu le code électoral ;

Vu le code du commerce et notamment l'article R. 713-29 ;

Vu le jugement du 8 février 2011 par lequel le tribunal administratif de Rouen a annulé l'élection de M. Pézier en qualité de membre titulaire à la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Rouen et à la chambre de commerce et d'industrie de la région Haute-Normandie et l'élection de M. Touflet en qualité de membre suppléant à la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Rouen et à la chambre de commerce et d'industrie de la région Haute-Normandie ;

Considérant que cette annulation partielle est devenue définitive au motif qu'aucun appel n'a été formé dans les délais impartis devant la cour administrative d'appel ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime,

ARRÊTE

Article 1er : La date de clôture du scrutin pour l'élection des membres de la catégorie « services » de la chambre de commerce et d'industrie de la région Haute-Normandie et de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Rouen est fixée au mercredi 28 avril 2011.

Les électeurs repris dans la liste électorale dressée à l'occasion de la précédente élection des membres de la catégorie « services » de la chambre de commerce et d'industrie de la région Haute-Normandie et de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Rouen, dont la date de clôture du scrutin est intervenue le 8 décembre 2010, sont à nouveau appelés à voter par correspondance dès réception du matériel de vote et jusqu'au 28 avril 2011.

Article 2 : La liste électorale susvisée servira :

a) à l'établissement des plis adressés aux électeurs par la commission mentionnée à l'article L. 713-17 du code du commerce ;

b) de support à l'émargement lors du dépouillement du scrutin.

Article 3 : Les déclarations de candidatures seront reçues, à la préfecture de la Seine-Maritime (bureau des élections et des associations), à compter du mardi 29 mars 2011 à 9 heures et jusqu'au lundi 4 avril 2011 inclus à 12 heures, aux heures d'ouverture du service.

Article 4 : Les candidatures doivent être faites dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article R. 713-9 du code du commerce.

Article 5 : La campagne électorale sera ouverte le mardi 5 avril 2011 et prendra fin le mardi 27 avril 2011 à 0 heures.

Article 6 : La date limite de remise des bulletins de vote et des circulaires, par les candidats, à la commission mentionnée à l'article L. 713-17 du code du commerce, est fixée au vendredi 8 avril 2011 à 10 heures.

Article 7 : Les opérations de dépouillement des votes auront lieu le lundi 2 mai 2011.

Article 8 : M. le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

2. AGENCE REGIONALE DE SANTE DE HAUTE-NORMANDIE

2.1. Direction de l'organisation de l'offre de santé et de l'autonomie (DOOSA)

11-0382-Bilan quantifié de l'offre de soins

ARRÊTÉ

fixant le bilan quantifié de l'offre de soins

VU la loi n° 2009-1646 du 24 décembre 2009 de financement de la sécurité sociale pour 2010,

VU la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L. 6121-1 à L. 6121-11, L. 6122-1 à L. 6122-21 et R. 6122-23 à R. 6122-44,

VU le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie du 13 janvier 2011 fixant le calendrier d'examen des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation,

VU l'arrêté du directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Haute-Normandie du 25 mars 2010 fixant le volet « cardiologie et activités interventionnelles sous imagerie médicale » du SROS de Haute Normandie,

VU l'arrêté du directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Haute-Normandie du 25 mars 2010 fixant la révision de l'annexe opposable du volet « psychiatrie et santé mentale » pour le territoire de santé Rouen-Elbeuf,

VU les arrêtés du directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Haute-Normandie du 15 octobre 2009, fixant les volets « Soins de Suite et de Réadaptation », « Prise en charge des urgences et articulation avec la permanence des soins », « imagerie médicale » et « prise en charge des personnes âgées » du SROS de Haute Normandie,

VU l'arrêté du directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Haute-Normandie du 13 mai 2009 fixant la révision de l'annexe opposable du SROS de Haute Normandie,

VU l'arrêté du directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Haute-Normandie du 30 mars 2006, fixant le schéma régional d'organisation sanitaire pour la région de Haute-Normandie,

Considérant que les autorisations d'installations en cours de validité sont réputées valoir autorisations d'activités de soins correspondantes,

Considérant la liste des activités de soins et équipements matériels lourds soumis à autorisation,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le bilan quantifié de l'offre de soins régionale pour les activités de soins et équipements matériels lourds relevant du SROS, est établi par territoire de santé comme il apparaît en annexe ci-après, pour :

la médecine,
l'Hospitalisation à Domicile,
la Chirurgie,
la Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale et les activités cliniques d'assistance médicale à la procréation, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation, activités de recueil, traitement, conservation de gamètes et cession de gamètes issus de don, activités de diagnostic prénatal,
les Soins de Suite et de Réadaptation,
la médecine d'urgences,
la réanimation,
les équipements matériels lourds,
la psychiatrie,
les activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie,
le traitement du cancer,
les soins de longue durée,
le traitement de l'Insuffisance Rénale Chronique par épuration extra rénale,

ARTICLE 2: Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication en formulant :

un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé,
un recours hiérarchique auprès de Madame la Ministre de la Santé et des Sports,
un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente,

ARTICLE 3 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Haute-Normandie, est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Rouen, le 14 mars 2011

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale
de Santé de Haute-Normandie,

1°) - Bilan des objectifs en terme d'implantations pour l'activité de **médecine**

Territoires	Sites	Nombre implantations						Demandes nouvelles recevables	OQOS en volume annuel de séjours) (nombre	
		2011 autorisations			2011 SROS 3				OQE 2010 (ensemble CPOM)	OQT 2010-SROS 3
		Nbre	HC	HDJ	Nbre	HC	HDJ			
ROUEN ELBEUF	Rouen	5	X5	X5	5			0		
	Bois-Guillaume	3	X3	X3	3			0		
	Petit-Quevilly	1	X	X	0			0		
	Grand-Couronne	1	X		1			0		
	Barentin	1	X		1			0		
	Elbeuf	1	X	X	1			0		
	Louviers	1	X	X	1			0		
	Pont de l'Arche	1	X		1			0		
	Neufchatel-en-Bray	1	X		1			0		
	Gournay-en-Bray	1	X		0			0		
	Yvetot	1	X		2			1		
	TOTAL	17			16			1		
LE HAVRE	Le Havre	3	X3	X	2			0		
	Harfleur	1		X	0			0		
	Montivilliers	1	X	X	1			0		
	Lillebonne	1	X	X	2			1		
	Fécamp	1	X		2			1		
	Pont-Audemer	1	X	X	1			0		
	St-Romain-Colbosc	1	X		1			0		
	TOTAL	9			9			2		
DIEPPE	Dieppe	1	X	X	1			0		
	St-Aubin-sur-Scie	1	X	X	1			0		
	Eu	1	X		1			0		
	St-Valéry-en-Caux	1	X		1			0		
	TOTAL	4			4			0		
EVREUX VERNON	Evreux	2	X2	X2	2			0		
	Vernon	1	X	X	1			0		
	Pacy-sur-Eure	1	X		1			0		
	Conches-en-Ouche	1	X		1			0		
	Bernay	1	X	X	1			0		
	Le Neubourg	1	X		1			0		
	Gisors	1	X	X	1			0		
	Les Andelys	1	X		1			0		
	Verneuil-sur-Avre	1	X		1			0		
	Rugles	0			0			0		
	TOTAL	10			10			0		

2°) – Bilan des objectifs en terme d'implantations pour l'activité d'Hospitalisation à domicile

Territoires	Nombre implantations		Demandes nouvelles recevables
	2011 autorisations	2011 SROS 3	
ROUEN-ELBEUF	3	3	0
LE HAVRE	3	3	0
DIEPPE	1	1	0
EVREUX-VERNON	3	3	0
TOTAL	10	10	0

3°) – Bilan des objectifs en terme d'implantations pour l'activité de chirurgie

Territoires	Sites	Nombre implantations						Demandes nouvelles recevables	OQOS en volume annuel (nombre de séjours)	
		2011 autorisations			2011 SROS 3				OQE 2010 (ensemble CPOM)	OQT 2010-SROS 3
		Nbre	HC	ACA	Nbre	HC	ACA			
ROUEN ELBEUF	Rouen	5	X5	X4	5			0	(76 334/80 248))	(76 334/80 248))
	Mont-St-Aignan	1	X	X	1			0		
	Bois-Guillaume	2	X2	X	2			0		
	Elbeuf	1	X	X	1			0		
	Louviers	0	X		0			0		
	Yvetot	1	X	X	1			0		
	TOTAL	10			10			0		
LE HAVRE	Le Havre	2	X2	X2	2			0	(34 761/36 543)	(34 761/36 543)
	Harfleur	0	X	X	0			0		
	Montivilliers	1		X	1			0		
	Lillebonne	2	X	X	2			0		
	Fécamp	2	X		2			0		
	Pont-Audemer	1	X	X	1			0		
	TOTAL	8			8			0		
DIEPPE	Dieppe	3	X2	X2	1			0	(9 176 / 9 646)	(9 176 / 9 646)
	St-Aubin-Scie	2	X2	X	2			0		
	TOTAL	5			3			0		
EVREUX VEVERNON	Evreux	2	X2	X2	2			0	(22 329 / 23 474)	(22 329 / 23 474)
	Vernon	1	X	X	1			0		
	Bernay	1	X	X	1			0		
	Gisors	1	X	X	1			0		
	TOTAL	5			5			0		

4°) – Bilan des objectifs en terme d'implantations pour l'activité de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale et activités cliniques d'assistance médicale à la procréation, activités biologiques d'assistance médicale à la

procréation, activités de recueil, traitement, conservation de gamètes et cession de gamètes issus de don, activités de diagnostic prénatal :

Niv I : gynécologie obstétrique
Niv II : néonatalogie

Niv III : réanimation néonatale

Territoires	Sites	Nombre implantations						Demandes nouvelles recevables
		2011 autorisations			2011 SROS 3			
	MATERNITES	Niv III	Niv II	Niv I	Niv III	Niv II	Niv I	
ROUEN ELBEUF	Rouen	1	1		1	1		0
	Mt-St-Aignan		1			1		0
	Elbeuf		1			1		0
LE HAVRE	Le Havre	1			0		1	0
	Montivilliers	0		1	1		0	0
	Harfleur			1			0	0
	Lillebonne			1			1	0
	Fécamp			1			1	0
	Pont Audemer							
DIEPPE	Dieppe		1			1		0
	St-Aubin-sur-Scie			1			1	0
EVREUX VERNON	Evreux		1			1		0
	Vernon			1			1	0
	Bernay			1			1	0
	Gisors			1			1	0

Territoires de santé	Sites	Nombre implantations		Demandes nouvelles recevables
		2011 autorisations	2011 SROS 3	
	Activité d'Assistance Médicale à la Procréation (art. R 2142-1 du CSP)	Nbre	Nbre	
ROUEN ELBEUF	Rouen			
	<u>Activités cliniques</u>			
	a) Prélèvement d'ovocytes en vue d'une assistance médicale à la procréation	2	2	0
	b) Prélèvement de spermatozoïdes	2	2	0
	c) transfert des embryons en vue de leur implantation	2	2	0
	e) mise en œuvre de l'accueil des embryons	1	1	0
<u>Activités biologiques</u>				
a) Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	2	2	0	

b) Activités relatives à la fécondation in vitro sans ou avec micromanipulation, comprenant notamment :				
	- le recueil, la préparation et la conservation du sperme	2	2	0
	- la préparation des ovocytes et la fécondation in vitro sans ou avec micromanipulation	2	2	0
	c) recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	1	1	0
	f) conservation des embryons en vue d'un projet parental	2	2	0
	g) conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en oeuvre de celui-ci	2	2	0
	d) préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	1	1	0
	e) conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	2	2	0

Territoires de santé	Sites	Nombre implantations		Demandes nouvelles recevables
		2011 autorisations	2011 SROS 3	
LE HAVRE	Activité d'Assistance Médicale à la Procréation	Nbre	Nbre	
	Montivilliers			
	<u>Activités cliniques</u>			
	a) Prélèvement d'ovocytes en vue d'une assistance médicale à la procréation	1	1	0
	b) Prélèvement de spermatozoïdes	1	1	0
	c) transfert des embryons en vue de leur implantation	1	1	0
	<u>Activités biologiques</u>			
	a) Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	1	1	0
	b) Activités relatives à la fécondation in vitro sans ou avec micromanipulation, comprenant notamment :			
	- le recueil, la préparation et la conservation du sperme	1	1	0

- la préparation des ovocytes et la fécondation in vitro sans ou avec micromanipulation	1	1	0
f) conservation des embryons en vue d'un projet parental	1	1	0

Territoires de santé	Sites	Nombre implantations		Demandes nouvelles recevables
		2011 autorisations	2011 SROS 3	
ROUEN ELBEUF	Activité de diagnostic prénatal	Nbre		
	Rouen			
	1) analyses de cytogénétiques y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	0
	2) analyses de génétique moléculaire	1	1	0
	3) analyses en vue du diagnostic de maladies infectieuses y compris les analyses de biologie moléculaire	1	1	0
	6) analyses de biochimie y compris les analyses portant sur les marqueurs sériques maternels	1	1	0
	Bois Guillaume			
	1) analyses de cytogénétiques y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	0
	Montivilliers			
	1) analyses de cytogénétiques y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	0
	6) analyses de biochimie y compris les analyses portant sur les marqueurs sériques maternels	1	1	0
	Le HAVRE			
	6) analyses de biochimie y compris les analyses portant sur les marqueurs sériques maternels	1	1	0
	EVREUX VERNON LE HAVRE	EVREUX		
1) analyses de cytogénétiques y compris les analyses de cytogénétique moléculaire		1	1	0

5°) – Bilan des objectifs en terme de **soins de suite et de réadaptation**

TERRITOIRE de ROUEN ELBEUF	2011 autorisations				2014 SROS 3		MENTIONS COMPLEMENTAIRES AUTORISEES								
	SSR adultes	SSR enfants / adolescents	SSR adultes	SSR enfants / adolescents	DEMANDES NOUVELLES RECEVABLES	SUR LES IMPLANTATIONS									
						affections de l'appareil locomoteur	affections du système nerveux	affections cardio vasculaires	affections respiratoires	affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien	affections onco-hématologiques	affections des brûlés	affections liées aux conduites addictives	affections de la personne âgée polypathologique dépendante	
Rouen	2		2		0	1		1							
Petit-Quevilly	1		1		0										
Oissel	1		1		0									1	
Bois-Guillaume	4		4	1	1	1	2	1	3**	1	1			1	
Grand Couronne	1		1		0								1		
Mont-Saint-Aignan		1		1	0										
Notre-Dame-de-Frèges	1		1		0										1
Darnétal	1		1		0										1
St-Etienne-du-Rouvray	1		1		0										
Barentin	1		1		0										1
Yvetot	1		1		0										
Neufchatel-en-Bray	1		1		0										
Gournay-en-Bray	1		1		0										
St-Ouen-du-Tilleul	1		1		0										
St Aubin-les-Elbeuf	1		1		0			1							
Martot*	1		1*		0										
Louviers	2		2		0	1	1								1
Caudebec-les-Elbeuf		1		1	0	1	1		1	1					
Bourg-Achard	1		1		0										
TOTAL TERRITOIRE ROUEN ELBEUF	22	2	22	3	1***	4	5	1+2Hp	2+1Hp	2	2		1	6	
DEMANDES NOUVELLES RECEVABLES POUR LES MENTIONS COMPLEMENTAIRES						0	1	0	0	0	1		0	0	

*Le site de Martot est susceptible d'ici à 2014 de migrer vers St Aubin les Elbeuf *** implantation pédiatrique

**autorisation accordée à l'hôpital Croix Rouge en attente de l'installation de l'activité sur le site de Bois Guillaume du CHU de Rouen

VOLUMES D'ACTIVITE

TERRITOIRE ROUEN	Nombre de journées	Nombre de venues
------------------	--------------------	------------------

ELBEUF Soins de Suite et de réadaptation	OQE 2011 (ens CPOM)	OQT 2014 SROS 3	OQ E 2011 (ens CPOM)	OQT 2014 SROS 3
	395 235	407 893 à 427 221	42 861	37 691 à 46 403

TERRITOIRE du HAVRE	2011 autorisations		2014 SROS 3		DEMANDES NOUVELLES RECEVABLES	MENTIONS COMPLEMENTAIRES AUTORISEES SUR LES IMPLANTATIONS								
	SSR adultes	SSR enfants / adolescents	SSR adultes	SSR enfants / adolescents		affections de l'appareil locomoteur	affections du système nerveux	affections cardio vasculaires	affections respiratoires	affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien	affections onco-hématologiques	affections des brûlés	affections liées aux conduites addictives	affections de la personne âgée polyathologique dépendante
Sites autorisés														
Montivilliers	1		1		0			1	1					
Le Havre	2		2		0	2	2							1
Harfleur	1		1		0		1	1				1		
Ste Adresse	1		1		0									
Gainneville	1		1		0									
Fécamp	1		1		0									1
Pont Audemer	1		1		0									1
Bolbec	1		1		0									
St-Romain-de Colbosc	1		*		0									
Angerville l'Orcher		1		1	0									
TOTAL TERRITOIRE DU HAVRE	10	1	9 à 10	1	0	2	3	1+1 HP	1 à 2**	1		1		3
DEMANDES NOUVELLES RECEVABLES POUR LES MENTIONS COMPLEMENTAIRES						0	0	0	1	1		0		0

* un projet médical et coopératif avec le Groupe Hospitalier du Havre devra justifier du maintien de l'activité

** Une seconde implantation est envisageable dans le cadre d'un projet partenariat public-privé sur l'agglomération du Havre

VOLUMES D'ACTIVITE

TERRITOIRE DU HAVRE Soins de Suite et de réadaptation	Nombre de journées		Nombre de venues	
	OQE 2011 (ens CPOM)	OQT 2014 SROS 3	OQE 2011 (ens CPOM)	OQT 2014 SROS 3
	163 710	192 886 à 202 199	12 483	18 286 à 22 879

TERRITOIRE EVREUX VERNON Soins de Suite et de Réadaptation Sites autorisés	2011 autorisations		2014 SROS 3		DEMANDES NOUVELLES RECEVABLES	MENTIONS COMPLEMENTAIRES AUTORISEES SUR LES IMPLANTATIONS										
	SSR adultes	SSR enfants / adolescents	SSR adultes	SSR enfants / adolescents		affections de l'appareil locomoteur	affections du système nerveux	affections cardio vasculaires	affections respiratoires	affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien	affections onco-hématologiques	affections des brûlés	affections liées aux conduites addictives	affections de la personne âgée polyopathologique		
	Evreux						0									
Vernon	1		1		0											
St-Sébastien- de Morsent	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1				1
Les Andelys	1		**		0											
Bernay	1		1		0											1
Verneuil-sur- Avre	1		1		0											
Le Neubourg	1		**		0											
Breteuil-sur-Iton	1*		**		0											
Noyers	1		1		0											
Gisors	1		1		0											1
Brosville	1		1		0									1		
St-André de l'Eure	1		1		0	1	1									
TOTAL TERRITOIRE EVREUX VERNON	11*	1	8 à 10**	1	0	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	3
DEMANDES NOUVELLES RECEVABLES POUR LES MENTIONS COMPLEMENTAIRES						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

* autorisation sur le site de Breteuil accordée jusqu'au 31 décembre 2011 dans le cadre de la recomposition avec le CH de Verneuil

** 2 implantations pourraient être maintenues sous réserve d'un projet médical et coopératif entre établissements proches

PROPOSITIONS DE VOLUMES D'ACTIVITE

TERRITOIRE EVREUX VERNON	Nombre de journées		Nombre de venues	
	OQE 2011 (ens CPOM)	OQT 2014 SROS 3	OQE 2011 (ens CPOM)	OQT 2014 SROS 3
	Soins de Suite et de réadaptation	224 855	236 805 à 247 710	12 240

TERRITOIRE DE DIEPPE	2011 autorisations				2014 SROS 3				MENTIONS COMPLEMENTAIRES AUTORISEES SUR LES IMPLANTATIONS									
	SSR adultes	SSR enfants / adolescents	SSR adultes	SSR enfants / adolescents	DEMANDES NOUVELLES RECEVABLES	affections de l'appareil locomoteur	affections du système nerveux	affections cardio vasculaires	affections respiratoires	affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien	affections onco-hématologiques	affections des brûlés	affections liées aux conduites addictives	affections de la personne âgée polyopathologique				
Sites autorisés																		
Dieppe	1**		1		0	1	1							1				
St Aubin sur Scie	1		1		0													
Neville	1		1		0													
Eu	1		1		0													
St-Valéry-en-Caux	1		*		0													
TOTAL TERRITOIRE DE DIEPPE	6	0	4 à 5*	0	0	1	1	1 Hp						1				
DEMANDES NOUVELLES RECEVABLES POUR LES MENTIONS COMPLEMENTAIRES						0	0	1 HP	0	0	0	0	0	0				

* un projet médical et coopératif avec le CH de Dieppe devra justifier du maintien de l'activité

** L'autorisation du CH de Dieppe est répartie sur 2 sites géographiques

PROPOSITIONS DE VOLUMES D'ACTIVITE

TERRITOIRE DE DIEPPE	Nombre de journées		Nombre de venues	
	OQE 2011 (ens CPOM)	OQT 2014 SROS 3	OQE 2011 (ens CPOM)	OQT 2014 SROS 3
Soins de Suite et de réadaptation	61 585	55 588 à 58 179	0	6 563 à 8 223

6°) – Bilan des objectifs en terme de médecine d'urgences

Territoires	Sites	Nombre implantations		Demandes nouvelles recevables
		2011 autorisations	2011 SROS 3	
ROUEN-ELBEUF	Services ou structures d'urgence			
	Rouen	3	3	0
	Petit-Quevilly	1	1	0
	Bois-Guillaume	1	1	0
	Neufchâtel en Bray***	0	0	0
	Elbeuf	1	1	0
	Louviers	1	1	0
	TOTAL	7	7	0
	SMUR, Antennes SMUR			
	Rouen	1	1	0
	Elbeuf	1	1	0
	TOTAL	2	2	0
	SAMU			
	Rouen	1	1	0
	Hélicoptère sanitaire			
	Rouen	0	1	1
	TOTAL	1	1	0

Territoires	Sites	Nombre implantations		Demandes nouvelles recevables
		2011 autorisations	2011 SROS 3	
LE HAVRE	Services ou structures d'urgence			
	Le Havre	1	2	0
	Harfleur *	1	0	0
	Montivilliers **	2	2	0
	Lillebonne	1	1	0
	Fécamp	1	1	0
	Pont-Audemer	1	1	0
	TOTAL	7	7	0
	SMUR, Antennes SMUR			
	Montivilliers	1	1	0
	Fécamp	1	1	0
	Lillebonne	1	1	0
	Pont-Audemer	1	1	0
	TOTAL	4	4	0

SAMU			
Montivilliers	1	1	0
TOTAL	1	1	0

* le site d'HARFLEUR sera transféré au HAVRE (HPE) ** le site de MONTIVILLIERS est constitué d'un site adulte et d'un site pédiatrique

*** le site de Neufchâtel correspond à un centre de 1er soins

Territoires	Sites	Nombre implantations		Demandes nouvelles recevables
		2011 autorisations	2011 SROS 3	
DIEPPE	Services ou structures d'urgence			
	Dieppe	1	1	0
	Eu	1	1	0
	TOTAL	2	2	0
	SMUR, Antennes SMUR			
	Dieppe	1	1	0
	Dieppe sur le site de Eu	1	1	0
	TOTAL	2	2	0

Territoires	Sites	Nombre implantations		Demandes nouvelles recevables
		2011 autorisations	2011 SROS	
EVREUX VERNON	Services ou structures d'urgence			
	Evreux	2	2	0
	Vernon	1	1	0
	Bernay	1	1	0
	Gisors	1	1	0
	Verneuil-sur-Avre	1	1	0
	TOTAL	6	6	0
	SMUR, Antennes SMUR			
	Evreux	1	1	0
	Vernon	1	1	0
	Bernay	1	1	0
	Gisors	1	1	0
	Verneuil-sur-Avre	1	1	0
	TOTAL	5	5	0
	SAMU			
	Evreux	1	1	0
	TOTAL	1	1	0

7°) Bilan des objectifs en terme de réanimation adultes

Territoires	Sites	Réanimation	Nombre implantations	Demandes
-------------	-------	-------------	----------------------	----------

			2011 autorisations	2011 SROS 3	nouvelles recevables
ROUEN-ELBEUF	Rouen	Médicale	1	1	0
		Chirurgicale	1	1	0
		Polyvalente	0	1	1
		Cardiothoracique	1	1	0
		Neurochirurgicale	1	1	0
	Elbeuf	Réanimation polyvalente	1	1	0
LE HAVRE DIEPPE	Montivilliers	Médicale	1	0	0
		Chirurgicale	1	0	0
		Médico-chirurgicale	1	1	0
	Dieppe	Réanimation polyvalente	1	1	0
EVREUX-VERNON	Evreux	Réanimation polyvalente	1	1	0

8°) Bilan des objectifs en terme d'équipements matériels lourds

Territoires	Sites	Nombre implantation			Appareils			Demandes nouvelles recevables	
		2011 autorisations	2011 SROS 3	2014** SROS 3	2011 autorisations	2011 SROS 3	2014** SROS 3	Appareils	Implantations avec appareil
Scanographe à utilisation médicale (SCANNER)									
ROUEN-ELBEUF									
	Rouen	9	9 à 10	9 à 10	12	13	13	1	1
	Elbeuf	1	1	1	2	2	2	0	0
LE HAVRE									
	Le Havre	5	0	5	6	6	6	0	0
	Lillebonne	1	0	1	1	1	1	0	0
	Pont Audemer	1	1	1	1	1	1	0	0
	Fécamp	1	0	1	1	1	1	0	0
DIEPPE									
	Dieppe	2	2	2	3	3	3	0	0
EVREUX-VERNON									
	Evreux	3	2	2	4	4	4	0	0
	Vernon	1	1	1	1	1	1	0	0
	Bernay	1	1	1	1	1	1	0	0
	Gisors	0	1	1	1	1	1	0	0
Appareil d'imagerie ou de spectométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique (IRM)									
ROUEN-ELBEUF									
	Rouen	5	5	5	7	8	8	1	0
	Elbeuf	1	1	1	1	1	1	0	0
LE HAVRE									
	Le Havre	4	4	4	5	5	5	0	0
DIEPPE									

	Dieppe	1	1	1	1	2	2	1	0
EVREUX-VERNON									
	Evreux	2	2	2	2	3	3	1	0
	Vernon	1	1	1	1	1	1	0	0
Gamma-caméra (caméra à scintillation munie ou non de détecteurs d'émission de position en coïncidence)									
ROUEN-ELBEUF									
	Rouen	2	2	2	6	6	6	0	0
LE HAVRE									
	Le Havre	1		1	4		4	0	0
DIEPPE									
		0	0	0	0	0	0	0	0
EVREUX-VERNON									
	Evreux	2	1	1	2	2	2	0	0
Tomographe à émissions de positions ou PET SCAN									
ROUEN-ELBEUF									
	Rouen	1	1	1	1	1 à 2*	1 à 2*	1	0
LE HAVRE									
	Le Havre	1		1	1		1	0	0
DIEPPE									
		0	0	0	0	0	0	0	0
EVREUX-VERNON									
	Evreux	0	1	1	0	1	1	1	1

Territoires	Sites	Nombre implantation			Appareils			Demandes nouvelles recevables	
		2011 autorisations	2011 SROS 3	2014** SROS 3	2011 autorisations	2011 SROS 3	2014** SROS 3	Appareils	Implantations avec appareil
Caisson hyperbare									
ROUEN-ELBEUF									
		0	0	0	0	0	0	0	0
LE HAVRE									
	Le Havre	1		1	1		1	0	0
DIEPPE									
		0	0	0	0	0	0	0	0
EVREUX-VERNON									
		0	0	0	0	0	0	0	0
Cyclotron									
ROUEN ELBEUF									
		0		1***	0		1***	1	1
LE HAVRE									
		0		0	0		0	0	0
DIEPPE									
		0		0	0		0	0	0
EVREUX VERNON									
		0		0	0		0	0	0

* selon recommandation SROS volet cancer

** une évolution des équipements à l'échéance 2014 fera l'objet d'une révision en 2011-2012

*** Sur réflexion interrégionale

9°) Bilan des objectifs en terme de psychiatrie

Territoires	Sites	Nombre implantation		Demandes nouvelles recevables	OQOS en volume annuel - journées	OQOS en volume annuel - places	
		2011 autorisations	2011 SROS 3				
ROUEN ELBEUF	psychiatrie générale						
					OQT 2011 SROS 03	OQT 2011 SROS 03	
		Structures d'hospitalisation complète					
		Notteville-les-Rouen	1	1	0		
		Ymare	1	0	0		
		Les Damps	0	1	1		
		TOTAL	2	2	1		
		Structures d'hospitalisation de jour					
		Les Damps	0	1	1		
		Rouen	3	3	0		
		Grand-Quevilly	1	1	0		
		Petit-Quevilly	1	1	0		
		Notteville-les-Rouen	2	2	0		
		St-Etienne-du-Rouvray	1	1	0		
		Darnétal	0	0	0		
		Elbeuf	1	1	0		
		Louviers	1	1	0		
		Mesnil-Esnard	1	1	0		
		Canteleu	1	1	0		
		Duclair	1	1	0		
		Pavilly	1	1	0		
		Notre Dame de Bondeville	1	1	0		
		Yvetot	1	1	0		
		Neufchâtel-en-Bray	1	1	0		
		TOTAL	17	18	1		
		Structures d'hospitalisation de nuit					
		Notteville-les-Rouen	5	5	0		
		TOTAL	5	5	0		
Services de placement familial thérapeutique							
Intersectoriel	1	1	0				
TOTAL	1	2	1				
Appartements thérapeutiques							
	0	1	1				
TOTAL	0	1	2				
Centre de crise							
	0	1	1				
TOTAL	0	1	1				
Centre de post-cure psychiatrique							
	1	1	0				
TOTAL	1	1	0				
Structure d'HC					(227 947 à 239 637)		

	Structure d'HDJ		(215 à 227)
	Structure d'HDN		6

ROUEN ELBEUF	Psychiatrie infanto-juvénile	Sites	Nombre implantation		Demandes nouvelles recevables	OQOS en volume annuel - journées	OQOS en volume annuel - places		
			2011 autorisations	2011 SROS 3				OQT 2011 SROS 03	OQT 2011 SROS 03
		Structures d'hospitalisation complète							
			Notteville-les-Rouen	1	1	0			
			TOTAL	1	1	0			
		Structures d'hospitalisation de jour							
			Jumièges	1	1	0			
			Bois-Guillaume	1	1	0			
			Petit-Quevilly	1	1	0			
			St-Etienne-du-Rouvray	2	2	0			
			Elbeuf	1	1	0			
			Louviers	1	1	0			
			Yvetot	1	1	0			
			TOTAL	8	8	0			
		Structure d'hospitalisation de nuit							
				0	0	0			
			TOTAL	0	0	0			
		Services de placement familial thérapeutiques							
			Rouen	3	3				
			Notteville-les-Rouen	2	2				
					1	1			
			TOTAL	5	6	1			
			Structure d'HC						(3 270 à 3 438)
	Structure d'HDJ							(101 à 107)	
	Structure d'HDN							0	

Territoires	Sites	Nombre implantation		Demandes nouvelles recevables	OQOS en volume annuel - journées	OQOS en volume annuel - places		
		2011 autorisations	2011 SROS 3				OQT 2011 SROS 03	OQT 2011 SROS 03
LE HAVRE	psychiatrie générale	Structures d'hospitalisation complète						
			Le Havre	2	2	0		
			TOTAL	2	2	0		
		Structures d'hospitalisation de jour						
			Le Havre	5+1 Inter sectoriel	5+1 Inter sectoriel			
			Lillebonne	1	1			
			Fécamp	1	1			

TOTAL	8	8	0		
Structures d'hospitalisation de nuit					
Le Havre	1	1	0		
TOTAL	1	1	0		
Services de placement familial thérapeutique					
Le Havre	1	1			
Lillebonne	1	1			
		1	1		
TOTAL	2	3	1		
Appartements thérapeutiques					
Lillebonne	1	1			
		1	1		
TOTAL	1	2	1		
Centres de crise					
Le Havre	1	1	0		
TOTAL	1	1	0		
Centre de post-cure psychiatrique					
	0	1	1		
TOTAL	0	1	1		
Structure d'HC				(116 895 à 122 890)	
Structure d'HDJ				(172 à 180)	
Struture d'HDN				14	

LE HAVRE	Psychiatrie infanto-juvénile	Sites	Nombre implantation		Demandes nouvelles recevables	OQOS en volume annuel - journées	OQOS en volume annuel - places	
			2011 autorisations	2011 SROS 3				
							OQT 2011 SROS 03	OQT 2011 SROS 03
		Structures d'hospitalisation complète						
	Le Havre	0	1	1				
	TOTAL	0	1	1				
Structures d'hospitalisation de jour								
	Le Havre	2	2					
	Lillebonne	1	1					
	Fécamp	1	1					
	Bolbec	1	1					
			1	1				
	TOTAL	5	6	1				
Structure d'hospitalisation de nuit								
		0	0					
	TOTAL	0	0					
Services de placement familial thérapeutique								
	Le Havre	3	3					
	Lillebonne	1	1					
			1	1				
	TOTAL	4	5	1				
Structure d'HC						(2 002 à 2 105)		
Structure d'HDJ						(46 à 48)		
Struture d'HDN						0		

Territoires	Sites	Nombre implantation		Demandes nouvelles recevables	OQOS en volume annuel - journées	OQOS en volume annuel - places			
		2011 autorisations	2011 SROS 3						
DIEPPE	Psychiatrie générale				OQT 2011 SROS 03	OQT 2011 SROS 03			
		Structures d'hospitalisation complète							
		Dieppe	1	1	0				
		TOTAL	1	1	0				
		Structures d'hospitalisation de jour							
			1	2	1				
		TOTAL	1	2	1				
		Structures d'hospitalisation de nuit							
			0	0	0				
		TOTAL	0	0	0				
		Services de placement familial thérapeutiques							
			0	1	1				
		TOTAL	0	1	1				
		Appartements thérapeutiques							
			0	1	1				
		TOTAL	0	1	1				
		Centres de crise							
			0	1	1				
		TOTAL	0	1	1				
		Centres de post-cure psychiatrique							
			0	1	1				
		TOTAL	0	1	1				
						(19 043 à 20 019)			
							(37 à 39)		
							0		
		DIEPPE	Psychiatrie infanto-juvénile	Structures d'hospitalisation complète					
					0	0	0		
				TOTAL	0	0	0		
				Structures d'hospitalisation de jour					
				Dieppe	2	2	0		
TOTAL	2			2	0				
Structures d'hospitalisation de nuit									
	0			0	0				
TOTAL	0			0	0				
Services de placement familial thérapeutique									
Dieppe	1			1	0				
TOTAL	1			2	1				
						0			
							18		
							0		

Territoires	Sites	Nombre implantation		Demandes nouvelles recevables	OQOS en volume annuel - journées	OQOS en volume annuel - places
		2011 autorisations	2011 SROS 3			
EVREUX VERNON	Psychiatrie générale				OQT 2011 SROS 03	OQT 2011 SROS 03

Structures d'hospitalisation complète						
Evreux	1	1	0			
Vernon	1	1	0			
TOTAL	2	2	0			
Structures d'hospitalisation de jour						
Evreux	2	2				
Vernon	1	1				
Bernay	1	1				
Verneuil sur Avre	1	1				
		1	1			
TOTAL	5	6	1			
Structures d'hospitalisation de nuit						
	0	0	0			
TOTAL	0	0	0			
Services de placement familial thérapeutique						
	0	1	1			
TOTAL	0	1	1			
Appartements thérapeutiques						
Evreux	3	3	0			
Vernon	1	1	0			
TOTAL	4	4	0			
Centre de crise						
	1	1	0			
TOTAL	1	1	0			
Centre de post-cure psychiatrique						
	0	1	1			
TOTAL	0	1	1			
Structure d'HC				(91 707 à 96 410)		
Structure d'HDJ				(92 à 96)		
Structure d'HDN				0		
Psychiatrie infanto-juvénile	Structures d'hospitalisation complète					
	Evreux	0	1	1		
	TOTAL	0	1	1		
	Structures d'hospitalisation de jour					
	Evreux *	1	1	0		
	Vernon	1	1	0		
	Bernay	1	1	0		
	Les Andelys	1	1	0		
	TOTAL	4	4	0		
	Structures d'hospitalisation de nuit					
		0	0	0		
	TOTAL	0	0	0		
	Services de placement familial thérapeutique					
Evreux	1	1				
		1	1			
TOTAL	1	2	1			
Structure d'HC				(2 292 à 2 410)		
Structure d'HDJ				(44 à 46)		

Structure d'HDN	0
-----------------	---

* dont pédopsychiatrie adolescents

10°) Bilan des objectifs en terme d'activités interventionnelles sous imagerie médicale par voie endovasculaire, en cardiologie

Territoire ROUEN-ELBEUF	Nbre d'implantations						Temps maximum d'accès et permanence des soins	Nbre d'actes exprimé sous forme de fourchette					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014		2009	2010	2011	2012	2013	2014
Actes d'électrophysiologie et stimulations multisites							organisation d'une permanence des soins H24						
Site de Rouen	2		2			2		OQOS 2014 : 3 734 / 3 925					
Actes d'angioplasties													
Site de Rouen	2		2			2							

Le site correspond pour cette thématique à l'agglomération et non à la commune

Les établissements de santé autorisés à pratiquer les activités de cardiologie interventionnelle doivent organiser par convention de coopération avec les SAMU l'accès direct à leur plateau technique sans passer par la structure d'accueil des urgences. La nature et le volume d'actes d'électrophysiologie interventionnelle feront l'objet d'une contractualisation dans le cadre du CPOM de chaque établissement de santé détenteur de l'autorisation de l'activité de soins, en conformité avec les recommandations de la SFC.

Territoire DU HAVRE	Nbre d'implantations						Temps maximum d'accès et permanence des soins	Nbre d'actes exprimé sous forme de fourchette					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014		2009	2010	2011	2012	2013	2014
Actes d'électrophysiologie et stimulations multisites							organisation d'une permanence des soins H24						
Site du Havre	1		1			1		OQOS 2014 : 1 932 / 2 031					
Actes d'angioplasties													
Site du Havre	2		2			2							

Le site correspond pour cette thématique à l'agglomération et non à la commune

Les établissements de santé autorisés à pratiquer les activités de cardiologie interventionnelle doivent organiser par convention de coopération avec les SAMU l'accès direct à leur plateau technique sans passer par la structure d'accueil des urgences. La nature et le volume d'actes d'électrophysiologie interventionnelle feront l'objet d'une contractualisation dans le cadre du CPOM de chaque établissement de santé détenteur de l'autorisation de l'activité de soins, en conformité avec les recommandations de la SFC.

Territoire DE DIEPPE	Nbre d'implantations	Temps maximum d'accès et	Nbre d'actes exprimé sous forme de fourchette
-------------------------	----------------------	--------------------------	---

							permanence des soins						
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	organisation d'une permanence des soins H24	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Actes d'électrophysiologie et stimulations multisites													
Site de Dieppe	0					0							
Actes d'angioplasties													
Site de Dieppe	0					0							

Le site correspond pour cette thématique à l'agglomération et non à la commune

Des conventions de coopération définissant les modalités concrètes de prise en charge des patients du territoire doivent être formalisées entre les établissements du territoire de Dieppe et les établissements du territoire de Rouen-Elbeuf.

Territoire EVREUX VERNON	Nbre d'implantations						Temps maximum d'accès et permanence des soins	Nbre d'actes exprimé sous forme de fourchette					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	organisation d'une permanence des soins H24	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Actes d'électrophysiologie et stimulations multisites										OQOS 2014 : 777 / 817			
Site d'Evreux	1		1			1							
Actes d'angioplasties													
Site d'Evreux	1		1			1							

Le site correspond pour cette thématique à l'agglomération et non à la commune

Les établissements de santé autorisés à pratiquer les activités de cardiologie interventionnelle doivent organiser par convention de coopération avec les SAMU l'accès direct à leur plateau technique sans passer par la structure d'accueil des urgences. La nature et le volume d'actes d'électrophysiologie interventionnelle feront l'objet d'une contractualisation dans le cadre du CPOM de chaque établissement de santé détenteur de l'autorisation de l'activité de soins, en conformité avec les recommandations de la SFC

11°) Bilan des objectifs en terme de traitement du cancer

TERRITOIRE DE ROUEN ELBEUF	Nombre d'implantations			Demandes nouvelles recevables	volumes d'activité
	2011 autorisations	2012 SROS	2013 SROS		
		3	3		2013
Chirurgie	8		8	0	

Bois Guillaume	2				
Rouen	5				
Elbeuf	1				
Chimiothérapie	7		7	0	
Elbeuf	1				
Rouen	5				
Bois Guillaume	1				
Radiothérapie	2		2	0	
Rouen	2				
Curiethérapie	1		1	0	
Rouen	1				
- Curiethérapie à bas débit (LDR) ou à débit pulsé (PDR)	1		1	0	
Rouen	1				
- Curiethérapie de prostate	1		1 à 2	1	
Rouen	1				
TOTAL				1	

TERRITOIRE DU HAVRE	Nombre d'implantations			Demandes nouvelles recevables	volumes d'activité 2013
	2011 autorisations	2012 SROS 3	2013 SROS 3		
Chirurgie	5		5	0	
Havre	2				
Lillebonne	1				
Fécamp	1				
Montivilliers	1				
Chimiothérapie	3		3	0	
Havre	2				
Montivilliers	1				
Radiothérapie	1		1	0	
Havre	1				
Curiethérapie	1		1	0	
Havre	1				
TOTAL				0	

TERRITOIRE DE DIEPPE	Nombre d'implantations			Demandes nouvelles recevables	volumes d'activité 2013
	2011 autorisations	2012 SROS 3	2013 SROS 3		
Chirurgie	3		3	0	
Saint Aubin sur Scie	2				
Dieppe	1				
Chimiothérapie	2		1 à 2	0	

<i>Saint Aubin sur Scie</i>	1			
<i>Dieppe</i>	1			
Radiothérapie	0		0	0
Curiethérapie	0		0	0
TOTAL				0

TERRITOIRE DE EVREUX-VERNON	Nombre d'implantations			Demandes nouvelles recevables	Niveau 3 volumes d'activité
	2011 autorisations	2012 SROS 3	2013 SROS 3		2013
Chirurgie	2		2	0	
Evreux*	3				
Vernon*	1				
Chimiothérapie	2		2	0	
Evreux	2				
Radiothérapie	1		1	0	
Evreux	1				
Curiethérapie	0		0	0	
TOTAL				0	

* une implantation pour le CHI Eure Seine avec réalisation des activités sur les deux sites d'Evreux et Vernon.
Pour les établissements privés, deux implantations en attente du regroupement des deux cliniques sur un seul site

12°) Bilan des objectifs en terme de soins de longue durée

<i>Filière de soins gériatriques</i>	<i>SSR gériatriques</i>	<i>USLD redéfinies</i>		
<i>Implantations</i>	<i>Implantations</i>	<i>Implantations</i>	<i>Nombre de journées</i>	
			<i>Borne basse</i>	<i>Borne Haute</i>
Territoire Rouen-Elbeuf				
		1 (2009)		
2 (Rouen, Elbeuf)	6	5 (2010-2011)	156 150	164 250
Territoire Le Havre				
2 (Le Havre, Fécamp)	3	4	92 649	97 455
Territoire Dieppe				
1 (Dieppe)	1	1	45 110	47 450
Territoire Evreux - Vernon				
		3 (2009)		
2 (Evreux, Gisors)	3	2 (2010-2011)	76 340	80 300
Région				
7	13	16	370 249	389 455

13°) Bilan des objectifs en terme de traitement de l'Insuffisance Rénale Chronique

Territoires	Sites	Centre d'hémodialyse				Unité de dialyse médicalisée				Hémodialyse ou Dialyse Péritonéale à domicile				Antennes d'autodialyse				TOTAL
		2011 autorisations	2011 SROS 3	Demandes nouvelles recevables	OQE 2010 (ensemble CPOM)	2011 autorisations	2011 SROS 3	Demandes nouvelles recevables	OQE 2010 (ensemble CPOM)	2011 autorisations	2011 SROS 3	Demandes nouvelles recevables	OQE 2010 (ensemble CPOM)	2011 autorisations	2011 SROS 3	Demandes nouvelles recevables	OQE 2010 (ensemble CPOM)	
ROUEN ELBEUF	Bois-Guillaume	2	2	0	246	1	1	0	68					3	3	0	89	(368 à 445)
	Rouen	2	2	0				0						0				
	Petit Quevilly	0	0	0		1	1	0						0				
	Elbeuf	1	1	0				0						0				
	TOTAL	5	5	0		2	2	0		4	4	0		3	3	0		
LE HAVRE	Le Havre	0	1 ⁽¹⁾	0	161	0	0	0	41		4	0		4	4	0	58	(245 à 296)
	Montvilliers	1	1	0		1	1	0				0						
	Harfleur	1 ⁽²⁾	0	0				0				0						
	TOTAL	2	2	0		1	1	0		2	2	0		4	4	0		
DIEPPE	Dieppe	1	1	0	50	1	1	0	14					2	2	0	17	(74 à 89)
	TOTAL	1	1	0		1	1	0		1	1	0		2	2	0		
EVREUX VERNON	Evreux	1	1	0	118	1	1	0	33					3	3	0	42	(175 à 212)
	Vernon	1	1	0				0				0						
	TOTAL	2	2	0		1	1	0		1	1	0		3	3	0		

Le nombre d'antennes d'autodialyse pourra être augmenté en fonction des besoins justifiés dans les territoires de santé

(1) Lors du regroupement des cliniques François 1^{er} et Petit Colmoulins

(2) Jusqu'au regroupement des cliniques François 1^{er} et Petit Colmoulins

3. CIFP - CENTRE INTERREGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE ROUEN

3.1. Direction

2010-01-Subdélégation de signature en matière d'activités

PREFECTURE DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

Centre Interrégional de Formation Professionnelle de Rouen Grand-Quevilly, le 16 mars 2011

La directrice du centre interrégional de formation professionnelle

ARRETÉ N° 2010-01

Objet : Arrêté n° 2010-01 portant subdélégation de signature en matière d'activités

VU :

- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n°67-278 du 30 mars 1967 modifié relatif à l'organisation et aux attributions des services départementaux et régionaux du ministère de l'Équipement et du Logement ;
- le décret n°82-642 du 24 juillet 1982 relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les centres interrégionaux de formation professionnelle ;
- le décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels relevant du ministère chargé de l'Urbanisme, du Logement et des Transports ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et Hauts-Commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;
- le décret du 8 janvier 2009 portant nomination de M. Rémi CARON, Préfet de la région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté du 04 avril 1990 portant organisation des recrutements de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports ;
- l'avenant n°1 du 16 janvier 2008 du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables nommant Mme Dominique AUPIERRE pour exercer les fonctions de chargée du pilotage du Centre Interrégional de Formation Professionnelle de Rouen ;
- l'arrêté préfectoral n°09-81 du 29 janvier 2009 donnant délégation de signature à Mme Dominique AUPIERRE, chargée du pilotage du centre interrégional de formation professionnelle de Rouen en matière d'activités, et notamment son article 2 ;
- l'arrêté préfectoral n°09-045 du 18 mai 2009 portant subdélégation de signature en matière d'activités :
- Considérant le départ le 21 mars 2011 de Monsieur Sébastien FAUCON, Secrétaire Général, suite à sa réussite à l'examen professionnel d'Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat,

A R R Ê T E

Article 1^{er} :

Subdélégation est donnée à :

Mlle Fanny ARGAUD, Ingénieure des Ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe et, en cas d'absence ou d'empêchement de Dominique AUPIERRE et de Fanny ARGAUD, à Mme Fabienne JACOB, Attachée Principale des administrations de l'Etat

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions :

tous actes et documents relatifs à la gestion du patrimoine immobilier et mobilier du centre interrégional de formation professionnelle de Rouen,
tous actes, documents et décisions relatifs à la gestion des personnels fonctionnaires ou non titulaires du centre interrégional de formation professionnelle de Rouen,
tous documents et décisions relatifs à la gestion interne et au bon fonctionnement de l'établissement,
tous courriers, attestations, documents, conventions et accords de prestations de service relatifs aux missions confiées au centre interrégional de formation professionnelle de Rouen dans ses domaines d'attribution et de compétence,
tous actes relatifs à l'organisation des examens et concours (arrêtés autorisant l'ouverture des concours, arrêtés nommant les membres des jurys, arrêtés d'affectation concernant ces personnels à l'issue des concours, correspondances diverses), en application de l'arrêté ministériel du 04 avril 1990 susvisé.

Article 2 :

Subdélégation est donnée à :

M. Gilles Graner, attaché d'administration, responsable de la filière développement des compétences,
Mme Myriam HABBAR, secrétaire administrative de l'Équipement de classe exceptionnelle, adjointe au Secrétaire Général

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, documents et correspondances pour le fonctionnement interne du centre interrégional de formation professionnelle de Rouen.

Article 3 :

L'arrêté n°09-045 du 18 mai 2009 portant subdélégation de signature en matière d'activités est abrogé.

Article 4 :

La directrice du centre interrégional de formation professionnelle de Rouen est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Pour le Préfet de région, et par délégation,
la directrice du CIFP
D. AUPIERRE

2010-02-Subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres

PREFECTURE DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

*Centre Interrégional de Formation
Professionnelle de Rouen*

Grand-Quevilly, le 16 mars 2011

La directrice du centre interrégional
de formation professionnelle

ARRETÉ N°2010-02

Objet : Arrêté n° 2010-02 portant subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres

VU :

- la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- le code des marchés publics ;
- le décret n°67-278 du 30 mars 1967 modifié relatif à l'organisation et aux attributions de services départementaux et régionaux du ministère de l'Équipement ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et Hauts-Commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;
- le décret du 8 janvier 2009 portant nomination de M. Rémi CARON, Préfet de la région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;
- l'avenant n°1 du 16 janvier 2008 du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables nommant Mme Dominique AUPIERRE pour exercer les fonctions de chargée du pilotage du Centre Interrégional de Formation Professionnelle de Rouen ;
- l'arrêté préfectoral n°09-83 du 29 janvier 2009 donnant délégation de signature à Mme Dominique AUPIERRE, chargée du pilotage du centre interrégional de formation professionnelle de Rouen en matière de marchés publics et d'accords-cadres, et notamment son article 4 ;
- l'arrêté préfectoral n°09-046 du 18 mai 2009 portant subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres
- Considérant le départ le 21 mars 2011 de Monsieur Sébastien Faucon, Secrétaire Général, suite à sa réussite à l'examen professionnel d'Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat,

A R R Ê T E

Article 1^{er} –

Subdélégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée (MAPA) inférieurs à 90 000 € H.T., à :

Mlle Fanny ARGAUD, Ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe

et, en cas d'absence ou d'empêchement de Dominique AUPIERRE et de Fanny ARGAUD, à Mme Fabienne JACOB, Attachée Principale des administrations de l'Etat.

Article 2-

Subdélégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée (MAPA) inférieurs à 15 000 € H.T., à :

Monsieur Gilles GRANER, attaché d'administration, responsable de la filière D développement des Compétences,
Mme Myriam HABBAR, secrétaire administrative de l'Équipement de classe exceptionnelle, adjointe au Secrétaire Général,

Article 3 :

En cas d'absence de Mme Dominique AUPIERRE, la délégation qui lui est attribuée aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n°09-83 du 29 janvier 2009 sera exercée par :

- Melle Fanny ARGAUD ou, en son absence, par Mme Fabienne JACOB.

Article 4 :

L'arrêté préfectoral n°09-046 du 18 mai 2009 portant subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres est abrogé.

Article 5:

La directrice du centre interrégional de formation professionnelle de Rouen est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime,

Pour le Préfet de région, et par délégation,
la directrice du CIFP

D. AUPIERRE

4. RECTORAT DE ROUEN

4.1. *Secrétariat Général*

11-0365-Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe CARRIERE, Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Maritime, à compter de la publication du présent arrêté, à l'effet de signer les décisions suivantes :

A/ en application du décret n°82-447 du 28 mai 1982 (notamment l'article 14)

- les autorisations d'absence pour motif syndical accordées aux instituteurs et aux professeurs des écoles en vue de participer aux congrès locaux et aux sessions des bureaux directeurs des structures syndicales locales.

B/ en application de l'arrêté du 23 septembre 1992

- les décisions relatives à la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE ROUEN

VU le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du Ministère de la Jeunesse de l'Education nationale et de la Recherche.

VU l'article D 222-20 du Code de l'Education

VU le décret n°72-589 du 4 juillet 1972 portant dispositions statutaires relatives au corps des instituteurs,

VU le décret modifié n°90-680 du 1^{er} août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles,

VU le décret n°82-447 du 28 mai 1982 (notamment l'article 14) relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction publique,

VU l'arrêté ministériel du 23 septembre 1992 portant délégation permanente de pouvoir aux Recteurs pour la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires,

VU le décret du Président de la République en date du 9 avril 2009 portant nomination de Madame Marie-Danièle CAMPION, Recteur de l'Académie de Rouen,

VU le décret du Président de la République en date du 3 août 2010 portant nomination de Monsieur Philippe CARRIERE, Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine Maritime

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Philippe CARRIERE**, Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Maritime, à compter de la publication du présent arrêté, à l'effet de signer les décisions suivantes :

A/ en application du décret n°82-447 du 28 mai 1982 (notamment l'article 14)
les autorisations d'absence pour motif syndical accordées aux instituteurs et aux professeurs des écoles en vue de participer aux congrès locaux et aux sessions des bureaux directeurs des structures syndicales locales.

B/ en application de l'arrêté du 23 septembre 1992
les décisions relatives à la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires ci-dessous énumérées :

la nomination

l'affectation dans le département de la Seine-Maritime

l'octroi et le renouvellement de certains congés prévus par l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984:

congé annuel,
congé de maladie,
congé de longue maladie (sauf pour les cas où l'avis du comité médical supérieur est requis),
congé de longue durée (sauf pour le cas où l'avis du comité médical supérieur est requis),
congé pour maternité ou pour adoption,
congé de paternité
congé de présence parentale
congé pour formation syndicale si l'absence s'avère compatible avec les obligations de la formation,
congé pour participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres ou animateurs, si l'absence s'avère compatible avec les obligations de formation,
congé sans traitement (stagiaires IUFM)

l'octroi et le renouvellement des congés mentionnés aux articles 6, 9, 10 et 13.1 du décret du 13 septembre 1949,

la reconnaissance de l'état d'invalidité temporaire,

le versement de l'allocation d'invalidité temporaire,

l'octroi et le versement de la majoration pour tierce personne,

les autorisations spéciales d'absence si l'absence s'avère compatible avec les obligations de la formation,

la détermination du traitement des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires possédant la qualité de fonctionnaire titulaire de l'Etat et des collectivités territoriales ou de militaire, placés en position de détachement de leur corps d'origine et des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires possédant précédemment la qualité d'agent non titulaire de l'Etat ou des collectivités territoriales,

l'ouverture des droits à remboursement des frais occasionnés par les déplacements qu'il ordonne,

la délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles,

l'autorisation de prolongation du stage.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Philippe CARRIERE**, Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Maritime subdélégation est donnée, dans la limite des attributions qui leur sont conférées à :

Monsieur François FOSELLE, Secrétaire Général de l'inspection académique
Madame Pascale NIQUET, Inspecteur d'Académie adjoint
Monsieur Michel HOUDU, Inspecteur d'Académie adjoint
Madame Monique BEAUR, IEN adjoint à l'Inspecteur d'Académie

ARTICLE 3 :

Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 4 :

Le Secrétaire Général de l'Académie de Rouen est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à ROUEN, le 17 février 2011

Signé Le Recteur

Madame Marie-Danièle CAMPION

Destinataires :
. Secrétariat Général
. Cabinet
. Intéressés
. Dossier

Signature des délégataires :

- **Monsieur Philippe CARRIERE**
- Monsieur François FOSELLE
- **Madame Pascale NIQUET**
- **Monsieur Michel HOUDU**
- **Madame Monique BEAUR**

« Imprimerie de la Préfecture de la Seine-Maritime »